Recommendations pour les publications de la Römisch-Germanische Kommission

Chaque proposition de manuscrit doit être expédiée à la directrice de la Römisch-Germanische Kommission à l'adresse suivante : Leitende Direktorin der Römisch-Germanischen Kommission, Palmengartenstraße 10–12, D–60325 Frankfurt a. M. ou transmise par mail à l'adresse suivante : redaktion.rgk@dainst.de.

La décision concernant la recevabilité d'un manuscrit remis, son intégration dans un volume de revue précis voire son refus est prise par le comité de rédaction suite à un procédé d'évaluation (*peer-review* en double aveugle). Les auteurs sont priés de sauvegarder des copies de tous leurs textes, données et illustrations par leurs propres moyens jusqu'à la parution du volume. Les contributions peuvent être rédigées en allemand, en anglais ou en français. Les normes de citation des références bibliographiques sont indiquées dans les recommandations et abréviations de la Römisch-Germanische Kommission (RGK) de l'Institut Archéologique Allemand (DAI) (publiées dans : Bericht der Römisch-Germanischen Kommission 71, 1990, p. 973–998 et 73, 1992, p. 477–540). Les appels des références bibliographiques dans le texte se feront sous la forme suivante : nom de l'auteur, suivi de la date de la publication dans les notes de bas de pages ou entre parenthèses dans le texte; une bibliographie sera présentée à la fin du texte. Des références électroniques ne peuvent être acceptées que si elles possèdent un URN *(Uniform Resource Name)* de la *Deutsche Nationalbibliothek* (www.dnb.de) ou alternativement un *Persistent Identifier* (p. ex. *Digital Object Identifier*, doi), garantissant la durabilité de leur URL.

Surface de composition (y compris les légendes des illustrations)

Germania et Bericht RGK :	14,0 : 21,5 cm
Römisch-Germanische Forschungen :	18,7 : 23,7 cm
Kolloquien zur Vor- und Frühgeschichte :	16,0 : 24,5 cm
Confinia et horizontes :	16,5 : 24,5 cm

Manuscrit

La taille des articles destinés à la revue Germania ne devra pas dépasser 30 pages de texte imprimées (max. 110 000 caractères espaces compris) et dix pages imprimées d'illustrations. La taille des tribunes est limitée à 15 pages de texte imprimées (env. 40 000 caractères espaces compris) et cinq illustrations. Les comptes-rendus ne devront pas excéder cinq pages de texte (env. 16 000 caractères espaces compris) et ne doivent comporter ni note de bas de page, ni tableau ni illustration; les appels bibliographiques se feront entre parenthèses au fil du texte.

La taille des manuscrits destinés au Bericht der Römisch-Germanischen Kommission est limitée à 150 pages de texte imprimées (env. 540 000 caractères espaces compris) et à 30 pages imprimées d'illustrations. Toute exception nécessite un accord préalable de la direction.

Il est recommandé d'utiliser un style de langue facilement compréhensible, notamment pour lecteurs non francophones et plus particulièrement de veiller à éviter plus particulièrement des phrases trop longues. Le comité de rédaction se réserve le droit d'effectuer des corrections minimes d'ordre stylistique.

En plus du texte et des notes, chaque contribution doit être accompagnée des adresses de tous les auteurs et – s'il y a lieu – des traducteurs, des légendes des figures, des crédits des

illustrations, d'un résumé d'une taille d'environ cent mots (Germania) voire 300–700 mots (Bericht der RGK) ainsi que des propositions de mots-clés. Les auteurs veilleront à soumettre des dossiers complets!

Les textes seront fournis sous format MS Word (.docx) ou en tant que fichier .odt ou .rtf, justifiés à gauche sans césure des mots et sans style de paragraphe. Si possible, les fichiers devront être transmis par mail à l'adresse suivante : redaktion.rgk@dainst.de ou germania.rgk@dainst.de. Seuls les termes en langue étrangère seront en italique. Les noms des auteurs dans les notes et les appels bibliographiques doivent être écrits en petites capitales (jamais de majuscule).

Illustrations

Les illustrations doivent satisfaire aux exigences de publication et de reproduction (en règle générale sous forme numérique) et être déposées en même temps que le manuscrit. Les figures et légendes seront numérotées en continu.

Les diapositives, négatifs et tirages papiers de photos doivent se trouver dans un état irréprochable (pas de rayure ou de tache; à l'exception éventuellement de photographies historiques).

Les auteurs doivent attester par écrit qu'ils sont en possession des droits d'images et de publication et reproduction. Les légendes des figures ou les crédits des illustrations doivent contenir les indications nécessaires – nom du photographe ou graphiste et éventuellement des détenteurs de droits (p. ex. un musée). La taille maximale des illustrations analogues, y compris les plans de fouilles, correspond au format A3, le cas échéant les dessins doivent être réductibles à ce format sans problème. L'ensemble des cartes, plans et illustrations d'objets doivent comporter une échelle.

Les épaisseurs des traits de toutes les illustrations doivent être calculées en fonction de la réduction sur la taille de la surface de composition prévue afin de pouvoir reproduire les détails les plus fins.

Les légendes présentes au sein des cartes et plans (explications de différents symboles, hachures, niveaux de gris) ne doivent pas entraver la lecture de l'image. Les cartes et plans doivent rester sobres et synthétiques.

En ce qui concerne l'agencement des illustrations en plusieurs parties, une proposition de mise en page doit être déposée et les dessins originaux doivent être transmis individuellement et non as- semblées. Les cas particuliers doivent être discutés en temps et en heure avec le comité de rédaction.

Données graphiques numériques

Lors de la réception des données graphiques numériques il ne peut pas être garanti que celles-ci soient effectivement adaptées pour être intégrées dans le processus de production des épreuves. Les illustrations (transmises par mail ou envoyées par une plate-forme *web-transfer* [p. ex. WeTransfer] ou sur un support de stockage aux formats .jpg, .tif ou d'autres formats semblables) doivent être accompagnées d'un fichier PDF où les images sont insérées directement dans le texte. Les prorammes graphiques ou de traitement d'images utilisés doivent être indiqués.

Mode : Les illustrations en noir et blanc doivent être fournies sous forme de nuances de gris (dégradé) ou de dessins au trait (aplat, bitmap). L'usage de couleurs indexées ou de couleurs RVB n'est pas autorisé. Cela vaut également pour des illustrations en couleur reproduites en noir et blanc à l'impression.

Taille : Les scans de dessins en dégradé ou aplat doivent être créés de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire de les agrandir.

Résolution : Images sous forme de nuances de gris : minimum 600 dpi, images en couleur : minimum 350 dpi, en référence à la taille de reproduction (et non au format de la diapositive); dessins au trait : minimum 1200 dpi.

Formats des fichiers : Les images tramées seront acceptées exclusivement sous forme de fichiers .jpg, .tif ou .psd. Les graphiques vectoriels doivent être issus de programmes graphiques courants contenant les informations nécessaires à leur traitement ultérieur lors de la préimpression. Elles doivent être fournies sous forme de fichiers ouverts, p.ex. sous format Adobe Illustrator (.ai), CorelDraw (.cdr) ou PDF avec une résolution adéquate. Pour plus d'informations, veuillez contacter la rédaction technique. En aucun cas, les graphiques vectoriels ne doivent être transformés en images bitmap ou de nuances de gris!

Corrections et bon-à-tirer

Après la mise en page, l'auteur reçoit une version corrigée contenant les illustrations sous forme de fichier PDF ou, si nécessaire, sous forme imprimée. S'il y a plusieurs auteurs, un auteur principal doit être nommé qui sera responsable des corrections vis-à-vis de ses co-auteurs. Les demandes de correction doivent être soumises de façon électronique dans les fichiers PDF. Les demandes de correction peuvent également être inscrites sur les épreuves – bien lisibles et en rouge – dans la marge.

L'impression permettra d'annoter des demandes de corrections – bien lisibles et en rouge – sur la marge. Dans les cas où cela est inévitable, des commentaires en marge ou des précisions annotées au crayon de bois seront autorisés. Sur la feuille de couverture, l'imprimatur est à noter manuellement en indiquant la date. Il est également possible d'insérer les demandes de correction de façon électronique dans les fichiers PDF. Si l'auteur ne renvoie aucune correction dans les délais fixés, l'imprimatur prend effet automatiquement. Sauf indication contraire de la part des auteurs, la rédaction considère que ceux-ci acceptent la publication de leurs adresses (professionnelles ou privées). Après la parution du volume, les originaux des illustrations et tous les fichiers seront restitués aux auteurs.

Tirés-à-part

Chaque auteur reçoit sa contribution sous forme de fichier PDF. Lors du procédé de correction et au plus tard avant l'impression, les auteurs ont la possibilité de commander des tirés-à-part à leurs frais.

Des éditions numériques des deux revues sont disponibles en *Open Access* sous https://publications.dainst.org/journals/.